



Département d'évaluation
des formations

Experts étudiants en sciences et technologies : appel à candidatures

Depuis septembre 2017, le Hcéres associe des étudiants à ses comités d'experts pour l'évaluation des licences, licences professionnelles et masters des établissements de l'enseignement supérieur public français.

Pour compléter son vivier d'experts étudiants en Sciences et technologies, le Hcéres lance un appel à candidatures pour l'évaluation de formations qui se déroulera en 2018-2019.

Vous êtes étudiant ou avez été étudiant ces dernières années en Sciences et technologie, et vous êtes intéressé pour assurer une ou plusieurs missions d'expertise au sein du Hcéres, adressez un curriculum vitae et une lettre de motivation,

au plus tard le 13 Juillet 2018

à l'adresse suivante : vivier-etudiant@hceres.fr

Si votre candidature est retenue, vous ferez partie du vivier d'experts étudiants du Hcéres et pourrez donc être sollicité pour faire partie de comités d'experts.

En 2017, un premier appel à candidatures a été lancé : 233 candidatures ont été reçues, 215 dossiers (de la licence au doctorat) ont été enregistrés dans le vivier d'experts étudiant, 38 étudiants ont intégré des comités d'experts pour l'évaluation de formations en 2017-2018.

Description d'une mission d'expertise au sein d'un comité d'experts :

Un comité d'experts est en charge de l'expertise d'un « champ de formations » (c'est-à-dire d'un ensemble de formations, reflet d'une thématique de l'établissement évalué). Il est composé de plusieurs membres académiques et/ou issus des milieux socio-économiques ou culturels et depuis septembre 2017 d'un étudiant.

Tous les membres du comité doivent avoir une bonne connaissance et/ou une expérience personnelle de l'enseignement supérieur français.

Le comité travaille essentiellement sur des dossiers déposés par l'établissement. Il se réunit à deux reprises dans les locaux du Hcéres : d'une part, pour être formé à l'évaluation et prendre connaissance des dossiers, et d'autre part, pour restituer collégalement les résultats des analyses de ses membres. Une délégation du comité peut, selon les cas, participer à une visite de l'établissement. Pour des raisons déontologiques, un expert ne peut avoir de relation d'intérêts avec l'établissement évalué.

L'expert étudiant participe au même titre que tout expert du comité, à toutes les étapes du processus d'évaluation, incluant la partie rédactionnelle du rapport final.

Les frais de mission (transports et nuitées) sont pris en charge par le Hcéres et les membres du comité perçoivent une indemnité d'expertise.

Éléments appréciés pour une lettre de motivation :

- Quelle est votre expérience de l'enseignement supérieur ?
- Quelle est pour vous la place de l'étudiant dans l'évaluation de sa formation ?
- Selon vous, quelle est la place de l'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur et quelles en sont les conséquences ?
- Pour quelle(s) raison(s) souhaitez-vous participer aux évaluations du Hcéres en tant qu'expert étudiant ?
- Par quel moyen avez-vous entendu parler du recrutement d'experts étudiants par le Hcéres ?